RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRETE

fixant la composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001 (statut unique)

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, notamment l'article 21, paragraphe 4 ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

ARRETE

Article unique – La composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001 (statut unique), instituée auprès de la secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, est modifiée ainsi qu'il suit : Les A et B de l'article unique sont remplacés par les dispositions suivantes :

A – Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Monsieur Jérôme FROUTE, adjoint au chef de service des ressources humaines ;
- Madame Anne BELLANCOURT, cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Madame Yamina HANAIZI, cheffe de bureau de l'administration des personnels ;
- Monsieur Julien FAISNEL, chargé de mission au bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Madame Françoise COME-CHEREAU, adjointe à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Monsieur Marc MICHEL, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures.

b) Membres suppléants :

- Monsieur Michel GOMEZ, sous-directeur mobilité, emplois carrières ;
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint au sous-directeur mobilité, emplois carrières ;
- Madame Bérengère BANCTEL, adjointe à la cheffe de bureau des politiques statutaires et réglementaires ;
- Monsieur Frédéric GROSSO, adjoint à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Monsieur Vincent JANNIER, adjoint à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Monsieur Benoît SERMAGE, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures.

B - Représentants du personnel

Représentation des agents de catégorie A

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric NABUCET, agent contractuel de catégorie A, secrétaire général CFDT ;
- Monsieur Eric DARDEL, agent contractuel de catégorie A, DDTM Seine-Maritime – CFDT.

b) Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Pierre QUEMERE, agent contractuel de catégorie A, permanence CFDT – CFDT ;
- Madame Odile HONDET, agent contractuel de catégorie A, DRAAF Nord-Pas-de-Calais – CFDT.

Représentation des agents de catégorie B

a) Membres titulaires :

- Madame Saliha BOUADLA, agent contractuel de catégorie B, SG / SRH – CFDT ;
- Monsieur François DANIEL, agent contractuel de catégorie B, DDCSPP de l'Aveyron – FO.

b) Membres suppléants :

- Madame Monique LE BON, agent contractuel de catégorie B, IFCE / Haras national de Villeneuve sur Lot (47) – CFDT ;
- Monsieur Stéphane VEZIER, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales et après tirage au sort infructueux parmi les agents concernés.

Représentation des agents de catégorie C

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric ROUSTAN, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales et après tirage au sort infructueux parmi les agents concernés ;

- Madame Carole SIMAH, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales et après tirage au sort infructueux parmi les agents concernés.

b) Membres suppléants :

- Madame Ghislaine LEFEBVRE, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales et après tirage au sort infructueux parmi les agents concernés ;

- Monsieur Olivier MEUNIER, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales et après tirage au sort infructueux parmi les agents concernés.

Fait, le 13 AVR. 2015

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, et par délégation

Le Sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC